

Afin de sauvegarder l'intégrité des équilibres biologiques des milieux nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie de la faune et de la flore, les activités suivantes sont interdites sur le site :

- l'allumage de feu,
- l'implantation de nouveaux pylônes haute et moyenne tension,
- le survol à basse altitude par tout moyen (aéroplane, hélicoptère, U.L.M....),
- la pratique de l'escalade,
- la chasse photographique pendant la période de nidification,
- la pratique de la spéléologie dans la grotte « Le Ranc de Bounet »,
- le dépôt d'ordures, de matériaux ou de résidus pouvant nuire à la qualité des eaux, de l'air ou de la terre,
- le dérangement de la faune,
- le camping,
- la cueillette des espèces végétales sauvages à l'exception des usages locaux en vigueur (plantes aromatiques, champignons...) pour une utilisation domestique,
- les constructions nouvelles,
- la pénétration, la circulation et le stationnement de véhicules à moteur à l'exception des propriétaires et ayants droit (activités agricole, forestière et cygénétique).
- L'exploitation des bois pendant la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août à proximité des zones de nidification.

La chasse et la pêche continuent à s'exercer selon la réglementation en vigueur.

Rappel de la réglementation générale : la pratique du camping, du bivouac et l'utilisation du feu sont strictement interdites dans les milieux protégés.



## L'essentiel de l'APPB du massif de la Dent de Rez

**Arrêté N°** : 90-1125 du 17 décembre 1990

**Territoire** : 3 communes : Gras, Lagorce et Saint-Maurice-d'Ibie ; département de l'Ardèche

**Superficie** : 3223 hectares

**But** : assurer la préservation et la tranquillité des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction et au repos d'espèces animales protégées et au développement d'espèces végétales rares.

Flore et faune : 28 mammifères, 124 oiseaux dont le Vautour percnoptère et l'Aigle de Bonelli, 12 amphibiens et reptiles et plus de 500 espèces végétales.

Compte tenu de son importance patrimoniale, ce site est intégré au réseau Natura 2000 - site « Basse Ardèche urgonienne » ; il est également inclus dans l'inventaire Z.N.I.E.F.F. (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Pour plus d'informations,  
d'autres documents sont disponibles auprès de :

DDAF Ardèche  
7 Bd du Lycée  
BP 719  
07007 PRIVAS cedex 19  
Tél : 04 75 66 70 67



## Le massif de la Dent de Rez

*Arrêté préfectoral de  
protection de biotope*

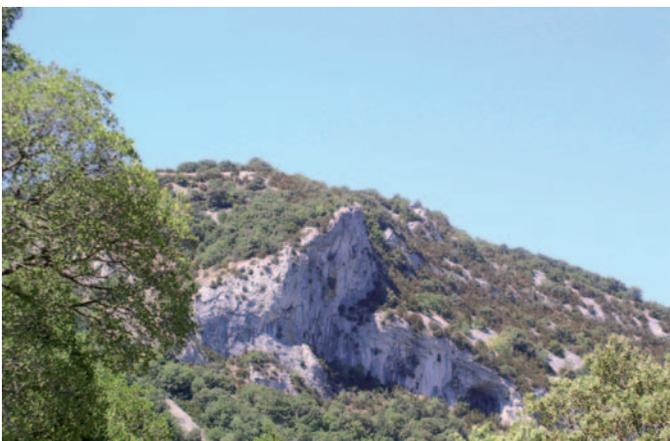
## Des biotopes d'une grande richesse

Afin de prévenir la disparition d'espèces protégées, le préfet peut, par arrêté préfectoral, fixer les mesures favorisant la conservation des biotopes (milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales protégées).

Le massif de la Dent de Rez est un site naturel remarquable dans le paysage du Bas-Vivarais, inscrit à l'inventaire des richesses naturelles de l'Ardèche de par sa structure géologique, sa flore et son avifaune (ses oiseaux). C'est un lieu de vie d'espèces animales et végétales protégées.

Ce site abrite des milieux biologiques de grande valeur :

- les parois calcaires, colonisées par des plantes rares, dont la Corbeille d'argent à gros fruits ;



- les pelouses et les garrigues ouvertes, riches en orchidées et autres plantes remarquables, dont la Lavande vraie, mais aussi en insectes (papillons...)



## Le Vautour percnoptère

**Nom :** Vautour percnoptère ou Percnoptère d'Egypte (*Neophron percnopterus*)

**Dimensions :** longueur 60-70 cm / envergure : 160 cm / poids : 2kg ; c'est le plus petit vautour présent en France

**Reproduction :** mars et avril, de 1 à 3 œufs pondus en avril ou mai

**Envol des jeunes :** août

**Habitat et nourriture :** le nid est établi dans une cavité rocheuse. Il est constitué de divers matériaux (branches, ficelles, laine, etc...). Essentiellement charognard (tout animal mort), opportuniste et prédateur occasionnel (petites proies), ce petit vautour trouve sa nourriture dans les espaces dégagés (pâturages, landes et bords de rivière).

**Longévité :** entre 10 et 20 ans en milieu naturel

**Migration :** hiverne au sud du Sahara ; arrive chez nous en mars-avril et repart en août.



La présence du Vautour percnoptère est liée à l'importance du pastoralisme. La raréfaction des troupeaux et surtout le ramassage obligatoire des carcasses via l'équarrissage, sont autant de menaces qui pèsent sur cette espèce. Afin de pallier la disparition de cette ressource alimentaire, des placettes de nourrissage ont été installées sur la Dent de Rez et les gorges de l'Ardèche et sont approvisionnées par le SGGA\*, le CORA\* et l'ONF\* depuis plusieurs années. Les mesures de l'APPB complètent ces actions pour la protection de l'espèce.

\* Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche

\* Centre ornithologique Rhône-Alpes

\* Office national des forêts



- les bois de chênes pubescents et de chênes verts, permettant la reproduction des espèces forestières et de plusieurs rapaces diurnes comme la Bondrée apivore et le Circaète Jean-le-Blanc.



L'avifaune exceptionnelle, avec la nidification régulière d'un couple de Vautour percnoptère et la présence de l'Aigle de Bonelli, est à l'origine de l'arrêté de protection de biotope.

Par ailleurs, le massif abrite plus d'une centaine d'espèces nicheuses (Fauvette pitchou, Petit-duc Scops, pies-grièches, Bruant fou, Pipit rousseline, etc.) et constitue un repère important sur la route nord-sud des oiseaux migrateurs ouest-européens hivernant en Afrique du Nord.

Outre les oiseaux, de nombreuses espèces d'insectes, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens peuvent être observées sur le site de la Dent de Rez.



Citron de Provence  
(*Gonepteryx cleopatra*)



Lézard ocellé  
(*Lacerta lepida*)